

CHAPITRE XI.

Réflexion sur tout ceci.

TELS sont les principes des trois gouvernements: ce qui ne signifie pas que, dans une certaine république, on soit vertueux; mais qu'on devroit l'être. Cela ne prouve pas non plus que, dans une certaine monarchie, on ait de l'honneur, et que, dans un état despotique particulier, on ait de la crainte; mais qu'il faudroit en avoir: sans quoi le gouvernement sera imparfait.

LIVRE IV.

QUE LES LOIS DE L'ÉDUCATION DOIVENT ÊTRE RELATIVES
AUX PRINCIPES DU GOUVERNEMENT.

CHAPITRE PREMIER.

Des lois de l'éducation.

LES lois de l'éducation sont les premières que nous recevons; et comme elles nous préparent à être citoyens, chaque famille particulière doit être gouvernée sur le plan de la grande famille qui les comprend toutes.

Si le peuple en général a un principe, les parties qui le composent, c'est-à-dire les fa-

milles, l'auront aussi. Les lois de l'éducation seront donc différentes dans chaque espece de gouvernement. Dans les monarchies, elles auront pour objet l'honneur; dans les républiques, la vertu; dans le despotisme, la crainte.

CHAPITRE II.

De l'éducation dans les monarchies.

CE n'est point dans les maisons publiques où l'on instruit l'enfance que l'on reçoit, dans les monarchies, la principale éducation; c'est lorsque l'on entre dans le monde que l'éducation en quelque façon commence. Là est l'école de ce que l'on appelle l'honneur, ce maître universel qui doit par-tout nous conduire.

C'est là que l'on voit et que l'on entend toujours dire trois choses, « qu'il faut mettre dans
« les vertus une certaine noblesse, dans les
« mœurs une certaine franchise, dans les ma-
« nieres une certaine politesse. »

Les vertus qu'on nous y montre sont toujours moins ce que l'on doit aux autres que ce que l'on se doit à soi-même: elles ne sont pas tant ce qui nous appelle vers nos concitoyens que ce qui nous en distingue.

On n'y juge pas les actions des hommes comme bonnes, mais comme belles; comme justes, mais comme grandes; comme raisonnables, mais comme extraordinaires.

Dès que l'honneur y peut trouver quelque

chose de noble , il est ou le juge qui les rend légitimes , ou le sophiste qui les justifie.

Il permet la galanterie , lorsqu'elle est unie à l'idée des sentiments du cœur , ou à l'idée de conquête ; et c'est la vraie raison pour laquelle les mœurs ne sont jamais si pures dans les monarchies que dans les gouvernements républicains.

Il permet la ruse , lorsqu'elle est jointe à l'idée de la grandeur de l'esprit ou de la grandeur des affaires , comme dans la politique , dont les finesses ne l'offensent pas.

Il ne défend l'adulation que lorsqu'elle est séparée de l'idée d'une grande fortune , et n'est jointe qu'au sentiment de sa propre bassesse.

A l'égard des mœurs , j'ai dit que l'éducation des monarchies doit y mettre une certaine franchise. On y veut donc de la vérité dans les discours. Mais est-ce par amour pour elle ? point du tout. On la veut , parcequ'un homme qui est accoutumé à la dire paroît être hardi et libre. En effet , un tel homme semble ne dépendre que des choses , et non pas de la manière dont un autre les reçoit.

C'est ce qui fait qu'autant qu'on y recommande cette espece de franchise , autant on y méprise celle du peuple , qui n'a que la vérité et la simplicité pour objet.

Enfin l'éducation , dans les monarchies , exige dans les manieres une certaine politesse. Les hommes , nés pour vivre ensemble , sont nés aussi pour se plaire ; et celui qui n'obser-

veroit pas les bienséances, choquant tous ceux avec qui il vivroit, se décréditeroit au point qu'il deviendroit incapable de faire aucun bien.

Mais ce n'est pas d'une source si pure que la politesse a coutume de tirer son origine. Elle naît de l'envie de se distinguer. C'est par orgueil que nous sommes polis : nous nous sentons flattés d'avoir des manieres qui prouvent que nous ne sommes pas dans la bassesse, et que nous n'avons pas vécu avec cette sorte de gens que l'on a abandonnés dans tous les âges.

Dans les monarchies, la politesse est naturalisée à la cour. Un homme excessivement grand rend tous les autres petits. De là les égards que l'on doit à tout le monde ; de là naît la politesse, qui flatte autant ceux qui sont polis que ceux à l'égard de qui ils le sont, parcequ'elle fait comprendre qu'on est de la cour, ou qu'on est digne d'en être.

L'air de la cour consiste à quitter sa grandeur propre pour une grandeur empruntée. Celle-ci flatte plus un courtisan que la sienne même. Elle donne une certaine modestie superbe qui se répand au loin, mais dont l'orgueil diminue insensiblement à proportion de la distance où l'on est de la source de cette grandeur.

On trouve à la cour une délicatesse de goût en toutes choses, qui vient d'un usage continu des superfluités d'une grande fortune,

de la variété et sur-tout de la lassitude des plaisirs, de la multiplicité, de la confusion même des fantaisies, qui, lorsqu'elles sont agréables, y sont toujours reçues.

C'est sur toutes ces choses que l'éducation se porte, pour faire ce qu'on appelle l'honnête homme, qui a toutes les qualités et toutes les vertus que l'on demande dans ce gouvernement.

Là l'honneur, se mêlant par-tout, entre dans toutes les façons de penser et toutes les manières de sentir, et dirige même les principes.

Cet honneur bizarre fait que les vertus ne sont que ce qu'il veut, et comme il les veut: il met, de son chef, des règles à tout ce qui nous est prescrit; il étend ou il borne nos devoirs à sa fantaisie, soit qu'ils aient leur source dans la religion, dans la politique, ou dans la morale.

Il n'y a rien dans la monarchie que les lois, la religion et l'honneur, prescrivent tant que l'obéissance aux volontés du prince: mais cet honneur nous dicte que le prince ne doit jamais nous prescrire une action qui nous déshonore, parcequ'elle nous rendroit incapables de le servir.

Crillon refusa d'assassiner le duc de Guise, mais il offrit à Henri III de se battre contre lui. Après la S.-Barthélemi, Charles IX ayant écrit à tous les gouverneurs de faire massacrer les huguenots, le vicomte d'Orte, qui com-

mandoit dans Baïonne, écrivit au roi (1) :
« SIRE, je n'ai trouvé, parmi les habitants et
« les gens de guerre, que de bons citoyens, de
« braves soldats, et pas un bourreau ; ainsi eux
« et moi supplions votre majesté d'employer
« nos bras et nos vies à choses faisables. » Ce
grand et généreux courage regardoit une lâ-
cheté comme une chose impossible.

Il n'y a rien que l'honneur prescrive plus à
la noblesse que de servir le prince à la guerre :
en effet, c'est la profession distinguée, parce-
que ses hasards, ses succès, et ses malheurs
même, conduisent à la grandeur. Mais, en
imposant cette loi, l'honneur veut en être l'ar-
bitre ; et, s'il se trouve choqué, il exige ou
permet qu'on se retire chez soi.

Il veut qu'on puisse indifféremment aspirer
aux emplois, ou les refuser ; il tient cette li-
berté au-dessus de la fortune même.

L'honneur a donc ses règles suprêmes, et
l'éducation est obligée de s'y conformer (2).
Les principales sont qu'il nous est bien permis
de faire cas de notre fortune, mais qu'il nous
est souverainement défendu d'en faire aucun
de notre vie.

La seconde est que, lorsque nous avons été
une fois placés dans un rang, nous ne devons

(1) Voyez l'Histoire de d'Aubigné. — (2) On dit
ici ce qui est, et non pas ce qui doit être : l'honneur
est un préjugé que la religion travaille tantôt à dé-
truire, tantôt à régler.

rien faire ni souffrir qui fasse voir que nous nous tenons inférieurs à ce rang même.

La troisième, que les choses que l'honneur défend sont plus rigoureusement défendues lorsque les lois ne concourent point à les proscrire, et que celles qu'il exige sont plus fortement exigées lorsque les lois ne les demandent pas.

CHAPITRE III.

De l'éducation dans le gouvernement despotique.

COMME l'éducation dans les monarchies ne travaille qu'à élever le cœur, elle ne cherche qu'à l'abaisser dans les états despotiques. Il faut qu'elle y soit servile. Ce sera un bien, même dans le commandement, de l'avoir eue telle, personne n'y étant tyran sans être en même temps esclave.

L'extrême obéissance suppose de l'ignorance dans celui qui obéit; elle en suppose même dans celui qui commande. Il n'a point à délibérer, à douter, ni à raisonner; il n'a qu'à vouloir.

Dans les états despotiques, chaque maison est un empire séparé. L'éducation, qui consiste principalement à vivre avec les autres, y est donc très bornée; elle se réduit à mettre la crainte dans le cœur, et à donner à l'esprit la connoissance de quelques principes de religion fort simples. Le savoir y sera dangereux, l'émulation funeste: et pour les vertus, Aris-

tote ne peut croire qu'il y en ait quelqu'une de propre aux esclaves (1): ce qui borneroit bien l'éducation dans ce gouvernement.

L'éducation y est donc en quelque façon nulle. Il faut ôter tout, afin de donner quelque chose, et commencer par faire un mauvais sujet, pour faire un bon esclave.

Eh! pourquoi l'éducation s'attacheroit-elle à y former un bon citoyen qui prit part au malheur public? S'il aimoit l'état, il seroit tenté de relâcher les ressorts du gouvernement: s'il ne réussissoit pas, il se perdrait: s'il réussissoit, il courroit risque de se perdre, lui, le prince, et l'empire.

CHAPITRE IV.

Différence de l'effet de l'éducation chez les anciens et parmi nous.

LA plupart des peuples anciens vivoient dans des gouvernements qui ont la vertu pour principe; et, lorsqu'elle y étoit dans sa force, on y faisoit des choses que nous ne voyons plus aujourd'hui, et qui étonnent nos petites âmes.

Leur éducation avoit un autre avantage sur la nôtre; elle n'étoit jamais démentie. Epaminondas, la dernière année de sa vie, disoit, écouloit, voyoit, faisoit, les mêmes choses que dans l'âge où il avoit commencé d'être instruit.

Aujourd'hui nous recevons trois éducations

(1) Politique, livre I.

différentes ou contraires; celle de nos peres, celle de nos maîtres, celle du monde. Ce qu'on nous dit dans la dernière renverse toutes les idées des premières. Cela vient en quelque partie du contraste qu'il y a parmi nous entre les engagements de la religion et ceux du monde; chose que les anciens ne connoissoient pas.

CHAPITRE V.

De l'éducation dans le gouvernement républicain.

C'EST dans le gouvernement républicain que l'on a besoin de toute la puissance de l'éducation. La crainte des gouvernements despotiques naît d'elle-même parmi les menaces et les châtimens; l'honneur des monarchies est favorisé par les passions, et les favorise à son tour: mais la vertu politique est un renoncement à soi-même, qui est toujours une chose très pénible.

On peut définir cette vertu, l'amour des lois et de la patrie. Cet amour, demandant une préférence continuelle de l'intérêt public au sien propre, donne toutes les vertus particulières; elles ne sont que cette préférence.

Cet amour est singulièrement affecté aux démocraties. Dans elles seules le gouvernement est confié à chaque citoyen. Or, le gouvernement est comme toutes les choses du monde; pour le conserver, il faut l'aimer.

On n'a jamais ouï dire que les rois n'aimas-

sent pas la monarchie, et que les despotes haïssent le despotisme.

Tout dépend donc d'établir dans la république cet amour; et c'est à l'inspirer que l'éducation doit être attentive. Mais, pour que les enfants puissent l'avoir, il y a un moyen sûr, c'est que les peres l'aient eux-mêmes.

On est ordinairement le maître de donner à ses enfants ses connoissances; on l'est encore plus de leur donner ses passions.

Si cela n'arrive pas, c'est que ce qui a été fait dans la maison paternelle est détruit par les impressions du dehors.

Ce n'est point le peuple naissant qui dégénère; il ne se perd que lorsque les hommes faits sont déjà corrompus.

CHAPITRE VI.

De quelques institutions des Grecs.

LES anciens Grecs, pénétrés de la nécessité que les peuples qui vivoient sous un gouvernement populaire fussent élevés à la vertu, firent, pour l'inspirer, des institutions singulières. Quand vous voyez, dans la vie de Lycurgue, les lois qu'il donna aux Lacédémoniens, vous croyez lire l'histoire des Sévarambes. Les lois de Crete étoient l'original de celles de Lacédémone; et celles de Platon en étoient la correction.

Je prie qu'on fasse un peu d'attention à l'é-

tendue de génie qu'il fallut à ces législateurs pour voir qu'en choquant tous les usages reçus, en confondant toutes les vertus, ils montreroient à l'univers leur sagesse. Lycurgue, mêlant le larcin avec l'esprit de justice, le plus dur esclavage avec l'extrême liberté, les sentiments les plus atroces avec la plus grande modération, donna de la stabilité à sa ville. Il sembla lui ôter toutes les ressources, les arts, le commerce, l'argent, les murailles : on y a de l'ambition sans espérance d'être mieux : on y a les sentiments naturels, et on n'y est ni enfant, ni mari, ni pere : la pudeur même est ôtée à la chasteté. C'est par ces chemins que Sparte est menée à la grandeur et à la gloire ; mais avec une telle infailibilité de ses institutions, qu'on n'obtenoit rien contre elle en gagnant des batailles, si on ne parvenoit à lui ôter sa police (1).

La Crete et la Laconie furent gouvernées par ces lois. Lacédémone céda la dernière aux Macédoniens, et la Crete (2) fut la dernière proie des Romains. Les Samnites eurent ces

(1) Philopœmen contraignit les Lacédémoniens d'abandonner la maniere de nourrir leurs enfants, sachant bien que, sans cela, ils auroient toujours une ame grande et le cœur haut. Plutarque, vie de Philopœmen. Voyez Tite-Live, liv. XXXVIII.—

(2) Elle défendit pendant trois ans ses lois et sa liberté. Voyez les liv. XCVIII, XCIX, et C, de Tite-Live, dans l'építome de Florus. Elle fit plus de résistance que les plus grands rois.

mêmes institutions, et elles furent pour ces Romains le sujet de vingt-quatre triomphes (1).

Cet extraordinaire que l'on voyoit dans les institutions de la Grece, nous l'avons vu dans la lie et la corruption de nos temps modernes (2). Un législateur honnête homme a formé un peuple où la probité paroît aussi naturelle que la bravoure chez les Spartiates. M. Penn est un véritable Lycurgue; et, quoique le premier ait eu la paix pour objet, comme l'autre a eu la guerre, ils se ressemblent dans la voie singulière où ils ont mis leur peuple, dans l'ascendant qu'ils ont eu sur des hommes libres, dans les préjugés qu'ils ont vaincus, dans les passions qu'ils ont soumises.

Le Paraguay peut nous fournir un autre exemple. On a voulu en faire un crime à la société, qui regarde le plaisir de commander comme le seul bien de la vie; mais il sera toujours beau de gouverner les hommes en les rendant plus heureux (3).

Il est glorieux pour elle d'avoir été la première qui ait montré dans ces contrées l'idée de la religion jointe à celle de l'humanité. En réparant les dévastations des Espagnols, elle a commencé à guérir une des grandes plaies qu'ait encore reçues le genre humain.

(1) Florus, liv. I. — (2) *In fœce Romuli*. Cicéron.
— (3) Les Indiens du Paraguay ne dépendent point d'un seigneur particulier, ne paient qu'un cinquième des tributs, et ont des armes à feu pour se défendre.

Un sentiment exquis qu'a cette société pour tout ce qu'elle appelle honneur, son zèle pour une religion qui humilie bien plus ceux qui l'écoutent que ceux qui la prêchent, lui ont fait entreprendre de grandes choses, et elle y a réussi. Elle a retiré des bois des peuples dispersés, elle leur a donné une subsistance assurée, elle les a vêtus : et, quand elle n'auroit fait par-là qu'augmenter l'industrie parmi les hommes, elle auroit beaucoup fait.

Ceux qui voudront faire des institutions pareilles établiront la communauté de biens de la République de Platon, ce respect qu'il demandoit pour les dieux, cette séparation d'avec les étrangers pour la conservation des mœurs, et la cité faisant le commerce, et non pas les citoyens ; ils donneront nos arts sans notre luxe, et nos besoins sans nos desirs.

Ils proscrirent l'argent, dont l'effet est de grossir la fortune des hommes au-delà des bornes que la nature y avoit mises ; d'apprendre à conserver inutilement ce qu'on avoit amassé de même ; de multiplier à l'infini les desirs ; et de suppléer à la nature, qui nous avoit donné des moyens très bornés d'irriter nos passions et de nous corrompre les uns les autres.

« Les Epidamniens (1), sentant leurs mœurs
« se corrompre par leur communication avec
« les barbares, élurent un magistrat pour faire
« tous les marchés au nom de la cité et pour la

(1) Plutarque, Demande des choses grecques.

« cité. » Pour lors, le commerce ne corrompt pas la constitution, et la constitution ne prive pas la société des avantages du commerce.

CHAPITRE VII.

En quel cas ces institutions singulieres peuvent être bonnes.

CES sortes d'institutions peuvent convenir dans les républiques, parceque la vertu politique en est le principe. Mais, pour porter à l'honneur dans les monarchies, ou pour inspirer de la crainte dans les états despotiques, il ne faut pas tant de soins.

Elles ne peuvent d'ailleurs avoir lieu que dans un petit état (1), où l'on peut donner une éducation générale, et élever tout un peuple comme une famille.

Les lois de Minos, de Lycurgue et de Platon, supposent une attention singuliere de tous les citoyens les uns sur les autres. On ne peut se promettre cela dans la confusion, dans les négligences, dans l'étendue des affaires d'un grand peuple.

Il faut, comme on l'a dit, bannir l'argent dans ces institutions. Mais, dans les grandes sociétés, le nombre, la variété, l'embarras, l'importance des affaires, la facilité des achats, la lenteur des échanges, demandent une mesure commune. Pour porter par-tout sa puis-

(1) Comme étoient les villes de la Grece.

sance, ou la défendre par-tout, il faut avoir ce à quoi les hommes ont attaché par-tout la puissance.

CHAPITRE VIII.

Explication d'un paradoxe des anciens par rapport aux mœurs.

POLYBE, le judicieux Polybe, nous dit que la musique étoit nécessaire pour adoucir les mœurs des Arcades, qui habitoient un pays où l'air est triste et froid; que ceux de Cynete, qui négligerent la musique, surpasserent en cruauté tous les Grecs, et qu'il n'y a point de ville où l'on ait vu tant de crimes. Platon ne craint point de dire que l'on ne peut faire de changement dans la musique qui n'en soit un dans la constitution de l'état. Aristote, qui semble n'avoir fait sa Politique que pour opposer ses sentiments à ceux de Platon, est pourtant d'accord avec lui touchant la puissance de la musique sur les mœurs. Théophraste, Plutarque (1), Strabon (2), tous les anciens, ont pensé de même. Ce n'est point une opinion jetée sans réflexion, c'est un des principes de leur politique (3). C'est ainsi qu'ils donnoient

(1) Vie de Pélopidas.—(2) Liv. I.—(3) Platon, liv. IV des Lois, dit que les préfectures de la musique et de la gymnastique sont les plus importants emplois de la cité. Et, dans sa République, liv. III, « Damon vous dira, dit-il, quels sont les sons capa-

des lois, c'est ainsi qu'ils vouloient qu'on gouvernât les cités.

Je crois que je pourrois expliquer ceci. Il faut se mettre dans l'esprit que, dans les villes grecques, sur-tout celles qui avoient pour principal objet la guerre, tous les travaux et toutes les professions qui pouvoient conduire à gagner de l'argent étoient regardés comme indignes d'un homme libre. « La plupart des arts, dit Xénophon (1), corrompent le corps de ceux qui les exercent; ils obligent de s'asseoir à l'ombre ou près du feu: on n'a de temps ni pour ses amis, ni pour la république. » Ce ne fut que dans la corruption de quelques démocraties que les artisans parvinrent à être citoyens. C'est ce qu'Aristote (2) nous apprend; et il soutient qu'une bonne république ne leur donnera jamais le droit de cité (3).

L'agriculture étoit encore une profession servile, et ordinairement c'étoit quelque peuple vaincu qui l'exerçoit: les Ilotes, chez les Lacédémoniens; les Périéciens, chez les Crétois; les Pénestes, chez les Thessaliens; d'au-

« bles de faire naître la bassesse de l'ame, l'insolence, et les vertus contraires. » — (1) Liv. V, Dits mémorables. — (2) Politique, liv. III, chap. IV. — (3) Diophrante, dit Aristote, Politique, chap. VII, établit autrefois à Athenes que les artisans seroient esclaves du public.

tres (1) peuples esclaves, dans d'autres républiques.

Enfin, tout bas commerce (2) étoit infâme chez les Grecs. Il auroit fallu qu'un citoyen eût rendu des services à un esclave, à un locataire, à un étranger : cette idée choquoit l'esprit de la liberté grecque. Aussi Platon (3) veut-il, dans ses *Lois*, qu'on punisse un citoyen qui feroit le commerce.

On étoit donc fort embarrassé dans les républiques grecques : on ne vouloit pas que les citoyens travaillassent au commerce, à l'agriculture, ni aux arts ; on ne vouloit pas non plus qu'ils fussent oisifs (4). Ils trouvoient une occupation dans les exercices qui dépendoient de la gymnastique, et dans ceux qui avoient du rapport à la guerre (5). L'institution ne leur en donnoit point d'autres. Il faut

(1) Aussi Platon et Aristote veulent-ils que les esclaves cultivent les terres. *Lois*, liv. VII ; *Politique*, liv. VII, chap. X. Il est vrai que l'agriculture n'étoit pas par-tout exercée par des esclaves ; au contraire, comme dit Aristote, les meilleures républiques étoient celles où les citoyens s'y attachoient : mais cela n'arriva que par la corruption des anciens gouvernements devenus démocratiques ; car, dans les premiers temps, les villes de Grece vivoient dans l'aristocratie. — (2) *Cauponatio*. — (3) *Lib.* II. — (4) Aristote, *Politique*, liv. X. — (5) *Ars corporum exercendorum, gymnastica; variis certaminibus tenendorum, pædotribica*. Aristote, *Politique*, l. VIII, ch. III.

donc regarder les Grecs comme une société d'athletes et de combattants. Or, ces exercices, si propres à faire des gens durs et sauvages (1), avoient besoin d'être tempérés par d'autres qui pussent adoucir les mœurs. La musique, qui tient à l'esprit par les organes du corps, étoit très propre à cela. C'est un milieu entre les exercices du corps qui rendent les hommes durs, et les sciences de spéculation qui les rendent sauvages. On ne peut pas dire que la musique inspirât la vertu; cela seroit inconcevable: mais elle empêchoit l'effet de la férocité de l'institution, et faisoit que l'ame avoit dans l'éducation une part qu'elle n'y auroit point eue.

Je suppose qu'il y ait parmi nous une société de gens si passionnés pour la chasse qu'ils s'en occupassent uniquement; il est sûr qu'ils en contracteroient une certaine rudesse. Si ces mêmes gens venoient à prendre encore du goût pour la musique, on trouveroit bientôt de la différence dans leurs manieres et dans leurs mœurs. Enfin les exercices des Grecs n'excitoient en eux qu'un genre de passions; la rudesse, la colere, la cruauté. La musique les excite toutes, et peut faire sentir à l'ame la douceur, la pitié, la tendresse, le doux plai-

(1) Aristote dit que les enfants des Lacédémoniens, qui commençoient ces exercices dès l'âge le plus tendre, en contractoient trop de férocité. Polit. liv. VIII, ch. IV.

sir. Nos auteurs de morale, qui parmi nous proscrivent si fort les théâtres, nous font assez sentir le pouvoir que la musique a sur nos ames.

Si à la société dont j'ai parlé on ne donnoit que des tambours et des airs de trompettes, n'est-il pas vrai que l'on parviendroit moins à son but que si l'on donnoit une musique tendre? Les anciens avoient donc raison, lorsque, dans certaines circonstances, ils préféroient pour les mœurs un mode à un autre.

Mais, dira-t-on, pourquoi choisir la musique par préférence? C'est que de tous les plaisirs des sens il n'y en a aucun qui corrompe moins l'ame. Nous rougissons de lire dans Plutarque (1) que les Thébains, pour adoucir les mœurs de leurs jeunes gens, établirent par les lois un amour qui devoit être proscriit par toutes les nations du monde.

(1) Vie de Pélopidas.